



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 26 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Agathe Raboud Sidorenko et consorts « *Ouverture dominicale, traitement de faveur ou nouveaux critères en vigueur ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité définisse des critères et des processus clairs pour permettre et contrôler l'ouverture des commerces qui font aussi café afin de garantir que leurs activités lors de la journée du dimanche se limite à la vente de boissons et de nourriture ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six mai deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe